

Pour le MRAP, Marie Laforêt est raciste !

Le mois de décembre 2011 s'est ouvert sur un étonnant procès qui touche la chanteuse Marie Laforêt.

Qu'a-t-elle donc commis de répréhensible pour qu'il en soit ainsi ? Un vol ? Un meurtre ? Un attentat ? Pas du tout ! Elle a fait paraître une annonce disant qu'elle cherchait quelqu'un pour faire des «*aménagements sur sa terrasse*».

Ah bon, et c'est tout ? Oui, à ce détail près que l'annonce contenait la précision suivante : «*Allergiques ou musulmans orthodoxes s'abstenir, car petit chihuahua*».

Voilà qui est «*odieux*», «*insupportable*», «*stigmatisant*», «*discriminant*», «*nauséabond*»... et j'en passe !

Il paraît même que c'est plus que cela (!), car le MRAP a décidé de porter plainte contre la chanteuse pour «*discrimination à caractère raciste*».

«*Raciste*» : le mot est lâché ! Marie Laforêt est «*raciste*» !

«*Raciste*» est l'argument qui tue ! Mais la bêtise aussi ! Prendre cette plainte dans son intégralité, c'est faire d'une allergie, d'une religion ou d'une orthodoxie une race – ce que j'ignorais jusqu'alors.

Qu'est-ce, en effet, qu'une «*race*» ? C'est une «*subdivision de l'espèce zoologique, elle-même divisée en sous-races ou variétés, constituée par des individus réunissant des caractères communs héréditaires*» (Petit Robert).

Et qu'est-ce qu'une «*race*» pour les «*groupes humains*» ? C'est un «*groupe ethnique qui se différencie des autres par un ensemble de caractères physiques héréditaires (couleur de la peau, forme de la tête, proportion des groupes sanguins, etc.)*»

représentant des variations au sein de l'espèce» (Petit Robert).

En quoi consiste donc le prétendu racisme de Marie Laforêt : dans l'affirmation de *«la hiérarchie des races, qui conclut à la nécessité de préserver la race dite supérieure de tout croisement, et à son droit de dominer les autres»* – ce qui est très exactement la définition du *«racisme»* telle que la donne le Petit Robert ?

Bien sûr que non !

Mais alors quelle mouche pique le MRAP ? L'appât du gain ? Le besoin de publicité ? La défense inconditionnelle de la communauté musulmane ? La sacralisation de l'islam ? La déraison ?

Le MRAP ne voit-il pas le ridicule de sa plainte ? Ne voit-il qu'en cas de victoire devant l'autorité judiciaire (ce qui, au regard de l'actuelle démission des élites, n'est pas exclu !), c'est la France profonde qu'il aura contre lui ?

D'ailleurs, comment une plainte de cet ordre peut-elle être recevable ? L'est-elle dès lors que le mot *«musulman»* apparaît dans un contexte verbal ou écrit qui pourrait laisser penser que son auteur n'entretiendrait pas de sentiments islamophiles ? Les sentiments islamophiles sont-ils devenus la nouvelle obligation de la France d'aujourd'hui ? Si l'annonce avait dit : *«Allergiques ou chrétiens orthodoxes s'abstenir, car petit chihuahua»*, le MRAP aurait-il porté plainte ?

Le *«MRAP»* est-il le *«Mouvement contre le Racisme et pour l'Amitié entre les Peuples»* ou le *«Mouvement Revendiquant l'Avènement du Prophète»* ?

Nos gouvernants feraient bien de réfléchir à toutes ces associations qui, sous couvert d'une appellation généreuse, n'ont d'autre préoccupation que la promotion unilatérale de leur fonds de commerce, quand ce n'est pas d'une religion !

Maurice Vidal